Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_044-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

C_2017_044

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Soutien à la rénovation du parc privé - Attribution d'aides financières

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_044-DE

Par délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil Communautaire, a autorisé la signature d'une convention de délégation avec l'Anah, par laquelle celle-ci délègue à la Communauté d'Agglomération Dracénoise la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques au logement et procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Par délibération en date du 26 septembre 2013, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, au titre de sa compétence en matière de politique de l'habitat, a réactualisé ses financements propres qui viennent en appui des subventions de l'Anah.

Ces aides sont octroyées conformément aux conditions explicitées dans le guide de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de financement de la requalification du parc privé, et affectées aux travaux définis selon les modalités et taux qui y sont indiqués.

Ainsi, les demandes ci-dessous énoncées ont été déposées auprès du service des Politiques de l'Habitat et du Logement, pour des travaux sur ces immeubles :

Nature du dossier	Référence du dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux	Subvention C.A.D.	
Propriétaire occupant	2016/11/018	32 Bd des Bellugues - LE MUY	Autonomie - Création d'une petite salle d'eau dans une chambre : douche avec siège, lavabo et WC.	Subvention « Autonomie de la personne »	1 095,00 €
Propriétaire occupant	2016/11/019	805 Chemin de la croix - Le Puits de Maurin - TRANS EN PROVENCE	Autonomie - Remplacement de la baignoire par une douche avec siège et barre d'appui	Subvention « Autonomie de la personne »	1 004,00 €
Propriétaire occupant	2016/12/020	39 Chemin des buissons - VIDAUBAN	FART - Isolation des combles, remplacement des menuiseries, installation d'une VMC. Gain énergétique après travaux : 26 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500,00 €
Propriétaire occupant	2016/12/021	264 Chemin de Valmouissine -Rte de la Martinette - LORGUES	FART - Remplacement des menuiseries, installation d'un Insert. Gain énergétique après travaux : 37 %	Subvention « Aide à la solidarité économique »	500,00 €

En conséquence et vu l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 9 février 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer aux propriétaires des immeuble désignés ci-dessus la subvention correspondant aux dispositions du règlement de référence, pour les travaux à réaliser sur ces immeubles,

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_044-DE

- dire que cette aide sera octroyée conformément aux conditions explicitées dans le guide de l'intervention de la CAD en matière de financement du parc privé, selon les modalités et taux qui y sont indiqués,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

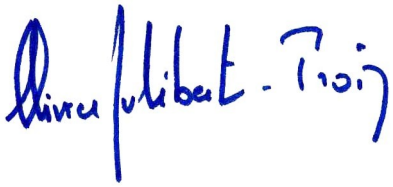
Ces subventions seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2017, au chapitre 204, article 20422 , fonction 701.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN





Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.